

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – ZONE ARTISANALE LE BOURNAT - CESSION D'UNE
PARCELLE A LA SOCIETE PERCHE CONSTRUCTION**

**ECONOMIE – ZONE ARTISANALE LE BOURNAT
CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE PERCHE CONSTRUCTION**

- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2003 validant les conditions de transfert de la Z.A « Le Bournat » à la Communauté de Communes ;
- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Intercommunal, la ZA Le Bournat et la ZI Les Hautes ;
- VU la délibération n°20 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2015 relatif aux prix de vente appliqués des terrains situés sur les ZA (PAI, ZA Le Bournat, ZI les Hautes, ZI les Torrents) de la CCEDA ;
- VU l'avis du service des Domaines rendu dans son rapport en date du 2 Juin 2020 et relatif à l'évaluation du terrain cadastré AK 114 objet de la cession ;

Madame la Présidente rappelle que la société PERCHE CONSTRUCTION souhaite s'installer sur la ZA Le Bournat à Orléat.

La société PERCHE Construction a été créée en 2008, son siège est situé sur la commune de Orléat. Le dirigeant souhaite réorganiser son activité en dissociant la partie entreprise de la partie habitation. Le projet comprend, après remise en état du terrain, la création d'un dépôt artisanal afin de transférer son activité.

Le gérant souhaite créer une SCI pour l'acquisition du terrain de 3625 m² (Parcelle AK 114 sis commune de Orléat).

Par conséquent, Madame la Présidente, propose au Conseil Communautaire :

- de céder à la SCI en cours de création par le gérant de la société PERCHE Construction, un terrain viabilisé de 3625 m², constitué de la parcelle cadastrée AK 114– commune d'Orléat Lieu-dit le Bournat ;
- que cette cession s'effectue au prix de 5 € HT le m² soit un montant de 18125€ HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge pour un montant de 1643.33€. Ce prix de vente a été négocié avec l'entreprise compte-tenu des contraintes d'aménagement de la parcelle (terrain en partie remblayé sur la partie avant, différence d'altimétrie et qui nécessite d'être défriché). La vente s'effectuera donc par acte notarié au prix de 19768.33€ TTC ;
- de l'autoriser ou à défaut d'autoriser Monsieur Florent MONEYRON, Vice-Président, à signer l'acte de vente, à l'étude de Me Leyrat, notaire à Lezoux ;
- d'inscrire ce montant au Budget Annexe 2020 de la ZA Le Bournat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à :

POUR	=	29
ABSENTION	=	6
CONTRE	=	0

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020
Signé par Élisabeth BRUSSAT